



AVIS PUBLIC

ADOPTION RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Prenez avis qu'à une séance ordinaire tenue le 5 mars 2012, le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos a adopté les règlements suivants :

Règlement numéro 2012-184
Règlement abrogeant le règlement numéro 2010-168 :
Règlement relatif aux animaux

Ce règlement abroge le règlement ci-dessus énoncé, et ce, en raison d'une révision complète du contenu.

Règlement numéro 2012-185
Règlement relatif aux animaux

Ce règlement décrète une nouvelle réglementation concernant les animaux sur le territoire d'Asbestos.

Ces règlements entrent en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du greffe de la Ville d'Asbestos aux heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet de la Ville d'Asbestos au : www.ville.asbestos.qc.ca.

Donné à Asbestos, Québec, ce 22^e jour du mois de mars 2012.

Marie-Christine Fraser, greffière